

PPRE ECOLE-COLLEGE

Chronologie de l'année scolaire

Année du CM2

A l'école

- Entretien avec l'élève
- Rencontre avec les parents
- Mise en place du volet école pour l'année scolaire suivante

Mai :

A l'école

- Evaluation du PPRE et communication du bilan aux familles (avant le conseil école-collège)

Juin :

Au collège

- Conseil école-collège pour transmettre les informations au collège.

L'ensemble doit être impérativement remis au collège lors du conseil école-collège.

Remarque : Il s'agit d'établir un bilan du PPRE. La réflexion portera notamment sur l'accompagnement personnalisé à mettre en œuvre dès septembre à partir des besoins repérés par le professeur des écoles. Cet accompagnement donne un temps d'observation aux enseignants du second degré.

Période de septembre à décembre – entrée en 6^{ème}

Au collège

- Septembre : rencontre avec les parents, mise en œuvre PPRE.
- Avant les vacances de Noël, bilan du PPRE et envoi d'une copie de celui-ci à l'école primaire, pour information.